

Décision n° 82/ 2021  
AB**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

**En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer ;

- Avec M. VIAUD Jean-François, un prêt à usage gratuit à compter du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2021, pour les parcelles ZR 134 et ZR 141 situées sur le secteur de la Mouillère, à Jonzac.
- Avec la SAS les Ménards, représentée par M. BORDAS Olivier, un prêt à usage gratuit à compter du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2021, pour les parcelles ZB 80 et ZB 78, sur la commune de St Germain de Lusignan.

Fait à Jonzac,

Le 18 MARS 2021

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex